

# RÉALISATION DE TRAVAUX DE COUPES D'ARBRES SUR UN TERRAIN DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DANS LE CADRE D'UN PROJET ENVIRONNEMENTAL ET PASTORAL

## CAHIER DES CHARGES

**DOSSIER A DEPOSER AU PLUS TARD LE 30 AOUT 2015**

PERIODE DE REALISATION DES TRAVAUX : 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre

### NOUVELLE ADRESSE

#### SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA  
Immeuble Atrium Bât. B  
4, avenue Marcel Pagnol  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83  
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

[www.cen-paca.org](http://www.cen-paca.org)

CODE APE : 9104 Z  
N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la  
Fédération des  
Conservatoires  
d'espaces naturels

#### Maître d'ouvrage :

Conservatoire d'espaces naturels de PACA

## **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

### **Adresse à utiliser en en-tête des devis !**

Conservatoire d'espaces naturels de PACA  
Immeuble Atrium, Bâtiment B  
4 Avenue Marcel Pagnol  
13100 AIX EN PROVENCE

## **Correspondant**

Mme Laura Granato  
CEN PACA  
Pôle Alpes du Sud  
96 rue Droite  
04200 SISTERON  
Tel : 04 92 34 40 10  
Courriel : [laura.granato@cen-paca.org](mailto:laura.granato@cen-paca.org)

## **Lieu d'exécution des travaux**

Commune du Rousset (05) au lieu-dit « Le Villard » (cf carte1).

## **Objet de la consultation**

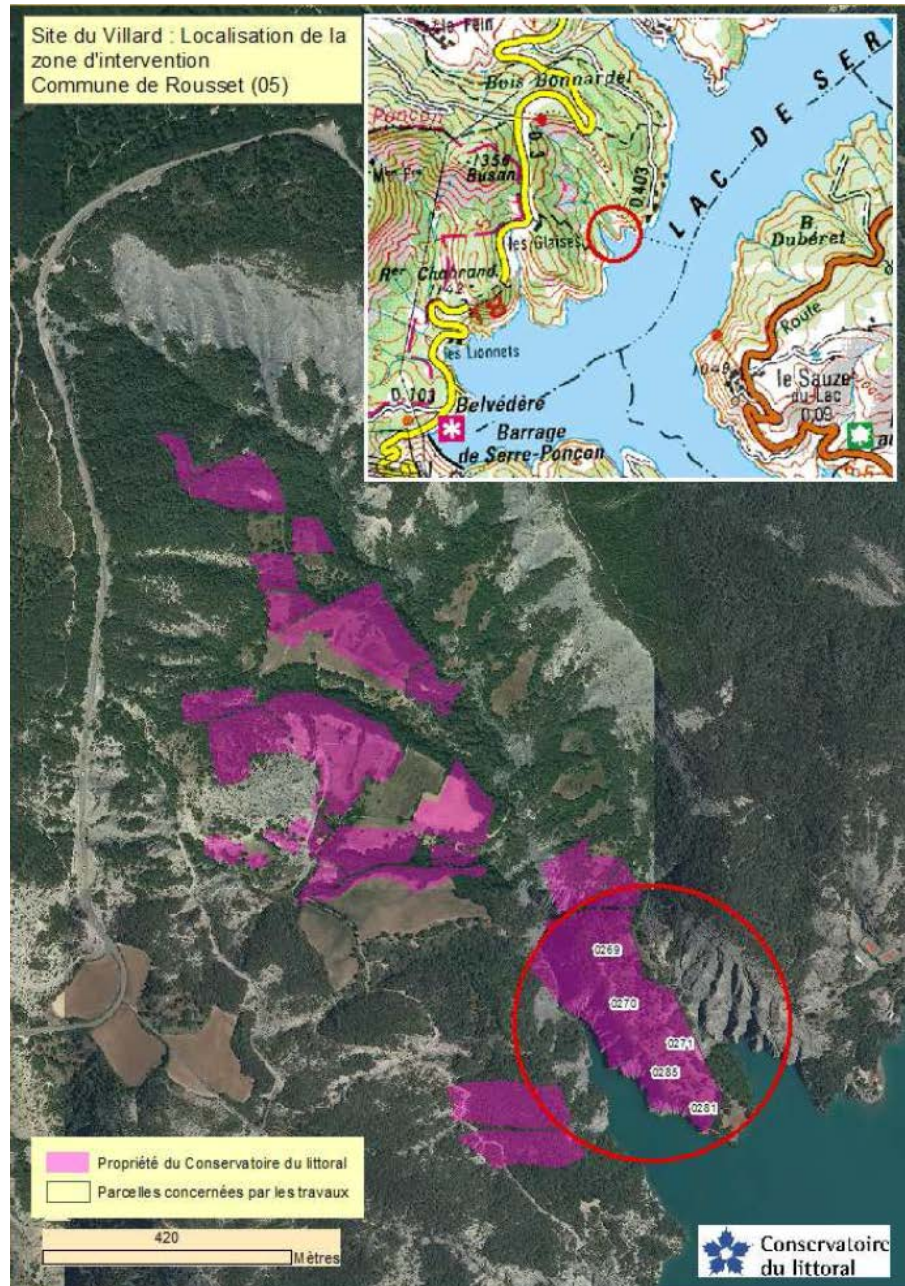
Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 20 ha de plusieurs tenants dans le vallon des Glaisols, en bordure du lac de Serre- Ponçon, sur la commune de Rousset.

Le Plan de gestion établi en 2010 propose une gestion agro-pastorale de ce site, dans le but de maintenir les milieux ouverts et les habitats de lisière au cœur d'un environnement forestier important (pins principalement) favorables à l'expression d'une diversité faunistique et floristique.

Le site est utilisé par un éleveur ovin, ainsi que par un éleveur bovin. Le double pâturage dans ce vallon est également intéressant pour la conservation des milieux ouverts, mais aussi la ré-ouverture d'anciens terrains agricoles qui se sont enrésinés.

**Une première phase de travaux consistant à l'abattage de pins sylvestres a eu lieu à l'hiver 2015.** Cette intervention a permis de faire une première éclaircie des boisements de résineux.

**La seconde phase de travaux prévue à l'automne 2015** prévoit de compléter les coupes réalisées et concerneront les essences suivantes : Pins sylvestre et Génévriers communs.



Carte 1 : Localisation des travaux

## Prescriptions générales

### Accès en voiture :

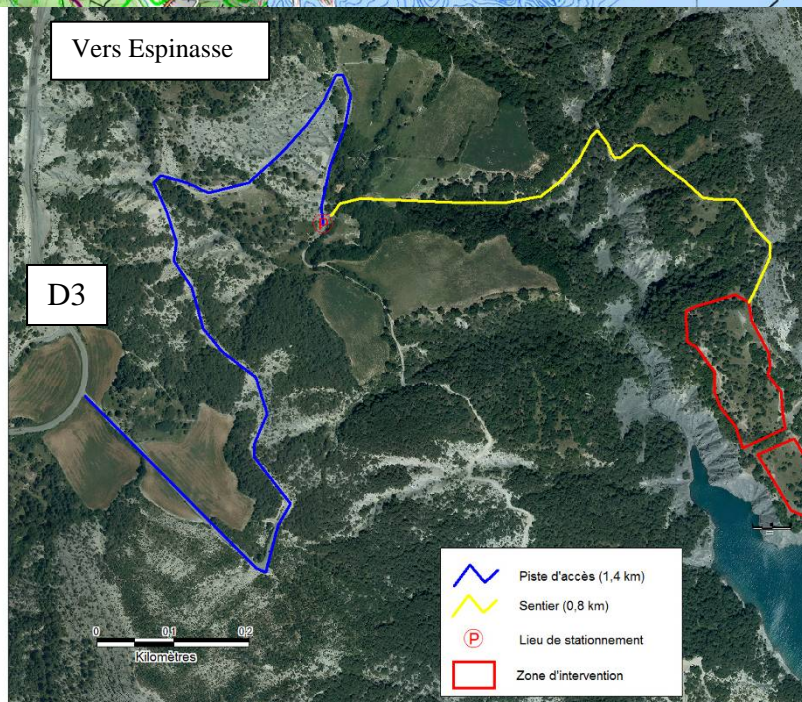
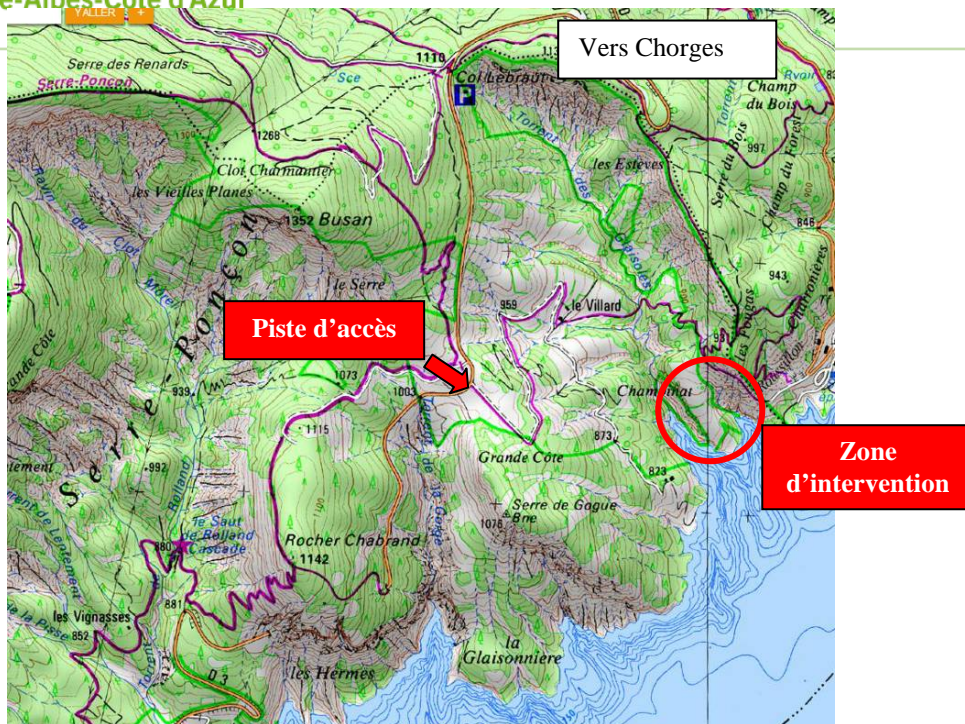
Depuis Espinasse ou depuis Chorges prendre la D3.

Depuis la D3 l'accès au site se fait de façon motorisée sur une piste d'à peu près 1,4 km.

Au-delà il faut ensuite emprunter un sentier piéton de randonnée sur environ 800m. L'utilisation de véhicules motorisés n'est pas autorisée au delà de la zone de stationnement (cf carte 2).

Il est également possible d'accéder au site en continuant la D3 et prendre la D403 jusqu'au lieu-dit « Les Hyvans ».





Carte 2 : Modalités d'accès au site

**Réglementation et sécurité :**

La parcelle devant faire l'objet de coupes est en espace boisé classé au PLU de la commune (EBC, référence au L 130-1 du code de l'urbanisme). A ce titre un défrichage complet de la parcelle est interdit. Il est donc indispensable de suivre scrupuleusement les « prescriptions techniques ».

Les feux sont interdits. Les rémanents de coupes seront disposés en andains en bordure de parcelle au niveau des ruptures de pentes aux emplacements déjà utilisés.

**Aspects sociaux et environnementaux :**

Dans l'attribution du marché, une attention particulière sera donnée à la mise en œuvre par l'entreprise d'une démarche éco-responsable (labels, certifications, matériel et produits utilisés notamment pour les lubrifiants, méthodes) et sociale (aide à l'insertion)...

## **Descriptif des travaux**

Les travaux consistent en l'abattage des pins sylvestres et coupe de genévriers communs selon les modalités définies dans le descriptif des travaux.

L'intervention ne fera pas appel à un tracteur forestier mais consistera en du bucheronnage, de l'élagage et de la mise en andains.

**Les tiges de pins sylvestres et de genévriers communs à couper faisant l'objet du présent appel d'offre, ont été marquées par le CEN PACA.**

Le marquage effectué tient compte des prescriptions relatives à la réglementation des Espaces Boisés Classés (EBC). Il est donc demandé de respecter scrupuleusement le nombre de tiges à couper.

L'intervention de coupe a été évaluée comme suit :

Essences	Diamètre	Nombre de tiges	Commentaires
Pins sylvestres	Ø 15 - 35	83 tiges	Sur les pins sylvestres conservés, compléter l'élagage des branches si inférieur à 2 mètres.
Genévriers communs	/	25 tiges	Petits arbustes en grande majorité



Photo 1 : Arbres marqués, à couper dans la seconde phase de travaux



Les **rémanents seront mis en andains en rupture de pentes** aux emplacements déjà pratiqués. Les troncs coupés de pins sylvestres devront dans la mesure du possible (selon la possibilité de transport) rester entiers afin de ne pas être utilisés pour les feux de camp.

**Elagage à hauteur d'hommes des pins sylvestre.** Il est également demandé d'accentuer l'élagage des pins dont les branches sont situées à moins de 2 mètres de hauteur.

**Préservation des linéaires de haies transversales** de feuillus et de résineux en amont des talus (terrasses) et de **l'ensemble des essences de feuillus** présents sur le site.

**Le suivi des travaux sera assuré par le CEN PACA**, gestionnaire du site :

- Accompagnement, encadrement, réception des travaux.
- Suivi des travaux (piquetage, marquage, prise en compte des enjeux environnementaux)
- Réalisation des bilans.

## **Période d'intervention**

Les travaux devront être réalisés impérativement avant le 15 novembre.

## **Critères d'attribution**

L'attribution du marché sera effectuée selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations (40 %),
- Qualité du mémoire technique (60 %) :
  - o Sous-critère 1 : mode opératoire dans le respect du cahier des charges,
  - o Sous-critère 2 : prise en compte de l'environnement et démarche éco-responsable,
  - o Sous-critère 3 : démarche sociale.

## **Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au **30 août 2015**.

## **Lieu de remise des offres**

Par courrier ou courriel à :

CEN PACA

Pôle alpes du Sud

96 rue Droite

04200 Sisteron

[laura.granato@cen-paca.org](mailto:laura.granato@cen-paca.org)

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Laura Granato – CEN PACA - Pôle Alpes du Sud : 04 92 34 40 10